

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 8

Séance du 15 MAI 2023
Sous la présidence de Mme Christiane HIGI, adjointe au
Maire

Membres présents	Christiane HIGI - Nicole OSSWALD - Henri-Pierre GANGLOFF - Laurence VILAIN - Valérie STOLL - Jean-Luc CHERIOUX - Fabienne KANDEL - Olivier KEIME
Absents excusés	Pascal SCHLICHTER (procuration à Valérie STOLL)
Absents	Bernard EGLES - Jean - Luc JAEGER
Date de la convocation	04 mai 2023

DCM n°024/2023 : Contrat de territoire EMS avec la CEA

Dans un contexte de crises énergétique, sociale et climatique, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et d'écologie ainsi que de cohésion sociale. Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatiques qui mobilise des moyens en ingénierie [proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)] et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

L'enjeu de l'attractivité :

Les partenaires du Contrat se fixent comme enjeu prioritaire de renforcer l'attractivité de l'Alsace et de l'Eurométropole de Strasbourg au niveau économique et universitaire tout en confortant et en consolidant le statut de Strasbourg capitale européenne.

Cet enjeu se décline en **2 objectifs opérationnels** :

1. Améliorer l'accessibilité à la capitale européenne et la mobilité des habitants ;
2. Soutenir les projets qui concourent à l'excellence éducative du territoire et notamment ceux à destination des collégiens.

L'enjeu environnement/écologie :

La Collectivité européenne d'Alsace s'étant fixée l'objectif ambitieux de devenir un territoire 100 % renouvelable d'ici 2050, les partenaires du Contrat se fixent comme enjeu prioritaire d'accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son attractivité économique, touristique, culturelle et institutionnelle.

Cet enjeu se décline en **2 objectifs opérationnels** :

1. Investir dans l'efficacité énergétique et environnementale du territoire ;
2. Renforcer les actions en faveur des circuits-courts et de la sécurisation des filières.

L'enjeu de la cohésion sociale :

La Collectivité européenne d'Alsace s'étant fixée comme objectif de développer un service public alsacien de qualité, les partenaires du Contrat se fixent comme enjeu prioritaire d'améliorer la cohésion sociale d'un territoire très contrasté à forte précarité (20 QPV) et en même temps locomotive industrielle et économique de l'Alsace.

Cet enjeu se décline en **2 objectifs opérationnels** :

1. Lutter contre la grande-pauvreté et accompagner l'insertion économique des personnes précaires afin d'encourager la mixité sociale, favoriser et entretenir la dynamique associative ;
2. Développer l'offre de service en faveur des seniors.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés (Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale) est conditionné, conformément au règlement desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, il s'agit pour le Conseil municipal :

- D'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;
- De charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Entendu l'exposé de l'adjointe au maire ;
Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal À l'unanimité soit 9 voix Pour

Décide - D'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;

Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 15 mai 2023

Christiane HIGI

Pour le Maire empêché